

COURS DE DANSE ORIENTALE
CHARTRE DE FONCTIONNEMENT **AMEL et les Almées**
www.danseuseamel.com

La présente chartre a été établie afin de garantir le bon déroulement des cours de danses orientales.

1) Les quatre semaine du stage seront consacrées pour les débutants niveau 2 pour accéder au niveau intermédiaire : (maîtrise des pas sharqi, Travail du voile, de la danse baladi) les élèves seront 2 à 3 par cour particulier du :**de 18 h 30 à 20 h30. Au 2 rue prunelle 69001 Lyon. Code (835 A) au rez- de chaussez téléphone : ; 06 49 21 16 73 Bus(18 et 13 arrêt Rouville)**

2) Pour réserver son stage la moitié de la somme soit 40 euros devra être acquittée le 1 er juin 2011. Le restant sera acquittée le lundi 4 juillet 2011

Toutefois l'association laisse la possibilité d'un encaissement sur 2 mois de cette somme annuelle versée dès l'inscription.

Un éventuel autre moyen de paiement devra être discuté avec la professeur AMEL, seule habilitée à donner son accord.

Important : le paiement totale du stage **n'est pas remboursable sauf en cas d'hospitalisation grave (avec certificat de l'hôpital).**

3) l'adhérent est tenu de respecter les horaires et jours de cours pour lesquels il s'est inscrit

4) Afin de préserver l'intimité des élèves, il n'est pas admis d'assister au cours sans y participer.

5) Il est interdit de fumer pendant le cours.

6) Les Chorégraphies enseignées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être utilisées que pour un usage strict et personnel, dans un lieu non public.

7) Chaque personne de par son adhésion à l'association Amel et les Almées entre en possession de ce règlement et le signe en double exemplaire en mentionnant bon pour accord.

Signature :

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

Tél :

A bien versé le montant du stage soit 80 euros payable en 2 fois.

Chèque à l'ordre de : **AMEL et LES ALMEES**

Adresse: 2 rue prunelle 69001 Lyon